

PAC – REMISE EN ÉTAT D’UNE CUVE D’EXTRACTION ET DE BRASSAGE FAITE SUR MESURE

Le préavis d’adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à la collectivité des fournisseurs pour lui faire part de l’intention d’Agriculture et Agroalimentaire Canada d’attribuer à un fournisseur sélectionné à l’avance un contrat de service, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l’agent de négociation des contrats peut procéder à l’attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l’avance.

BESOIN

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin de la remise en état hors site d’une cuve d’extraction et de brassage unique, construite sur mesure il y a environ 30 ans pour le Laboratoire d’évaluation de la qualité des céréales (LEQC) à Winnipeg, au Manitoba.

PORTÉE DES TRAVAUX ET PRODUITS LIVRABLES

La remise en état doit rendre la cuve d’extraction et de brassage entièrement fonctionnelle et comprendre une garantie de 90 jours après les travaux. Les travaux doivent avoir lieu hors site et être terminés avant le 31 mars 2021. Le fournisseur sera responsable des pièces, de la main-d’œuvre, du ramassage et de la livraison de la cuve d’extraction et de brassage. Les travaux comprendront ce qui suit :

- 1) Remplacement de 6 moteurs
- 2) Remplacement de 6 minuteriers
- 3) Remplacement de 2 éléments chauffants
- 4) Remplacement du boîtier à fusibles
- 5) Remplacement de tous les contacteurs
- 6) Remplacement du microrupteur
- 7) Remplacement des indicateurs lumineux
- 8) Remplacement de 6 boutons-poussoirs
- 9) Remplacement de 11 fusibles et porte-fusibles
- 10) Remplacement de 2 petits ventilateurs
- 11) Remplacement de l’interrupteur à bascule
- 12) Remplacement de 66 pignons
- 13) Remplacement de 6 chaînes
- 14) Nettoyage de tous les fils électriques
- 15) Nettoyage de l’extérieur de la cuve d’extraction
- 16) Remplacement des écrans avant

CRITÈRES D’ÉVALUATION DE L’ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d’un énoncé des capacités qu’il possède une expérience récente (au cours des deux dernières années) de la réparation de cuves de brassage

scientifiques sans schémas/dessins ou manuels. Il doit également être en mesure de fournir une évaluation complète sur place et en dehors des programmes d'analyse quotidiens, lorsque la cuve est en service. La cuve doit être entièrement fonctionnelle au plus tard le 31 mars 2021.

DURÉE DU CONTRAT : De la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2021

FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Standard Machine Works
660, avenue St. Matthews
Winnipeg MB R3G 0G8
Canada

JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR UNIQUE

L'équipement est nécessaire pour traiter les échantillons d'orge de brasserie analysés dans le cadre du programme de qualité du malt, qui permet de générer des données fiables sur le maltage de milliers de lignées généalogiques d'orge dans des délais très courts. La cuve de brassage doit fonctionner de manière efficace et efficiente pour garantir l'obtention de données fiables. Il n'existe pas de schémas/dessins ou de manuels pour cet équipement, car il a été conçu et fabriqué sur mesure il y a environ 30 ans. À notre connaissance, ce fournisseur est la seule entreprise qui possède l'expertise nécessaire pour assurer une remise à neuf complète et en temps voulu de cet équipement unique sans compromettre sa fonctionnalité actuelle.

Exception au Règlement sur les marchés de l'État et raison justifiant le recours à un appel d'offres limité

L'alinéa 6d) a été invoqué pour ce marché, car un seul fournisseur (personne ou entreprise) est en mesure d'exécuter le contrat.

S'il s'agit d'œuvres d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION D'UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs ont jusqu'au 4 décembre 2020, à 14 h (HNC), pour présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services précités peuvent présenter un énoncé des capacités par courriel à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

L'État fait savoir par la présente qu'il a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée. Pour toute question concernant ce marché, veuillez vous adresser à l'autorité contractante.

Un PAC est un avis public, d'une durée minimale de 15 jours civils, informant la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si, pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente **d'énoncé des capacités** répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

Présentation d'un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services précités peuvent présenter par écrit, soit par courrier ou par courriel, un énoncé des capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de la demande, le nom de l'autorité contractante et la date de clôture du PAC doivent être inscrits en caractères d'imprimerie dans l'énoncé des capacités.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout contrat avec les fournisseurs.

AUTORITÉ CONTRACTANTE

Desta Kissack, conseillère en gestion du matériel
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de services de l'Ouest
4-303, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7
Téléphone : 204 259-4096
Courriel : desta.kissack@canada.ca